



ARRETE MUNICIPAL N°2025/127 portant sur arrêté de circulation lors de la soirée apéro concert du jeudi 14 août 2025 – Delys royal

Le maire de Chamberet

Le Maire de la commune de Chamberet,
Vu les articles R 417-1 à R417-3 du Code de la Route ;
Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande de l'entreprise l'Entre potes dont le siège social est situé Place du Marché à CHAMBERET- concernant l'organisation de l'apéro concert Delys royal en date du jeudi 14 août 2025
Considérant que l'organisation de cette manifestation ne peut se dérouler sans réglementation de la circulation et du stationnement ;
Vu l'avis favorable du conseil départemental en date du 14/08/2025;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} - La circulation sera interdite du croisement Place du marché et croisement Place du Monument sur la RD16 Place de la Mairie au carrefour de la RD16 le **jeudi 14 aout à partir de 16h à minuit.**

ARTICLE 2^{ème} - La circulation sera déviée par les voies adjacentes ;

ARTICLE 5^{ème} – Le demandeur devra prendre sous son entière responsabilité toutes mesures nécessaires pour assurer la signalisation de son intervention, conformément aux instructions ministérielles sue la signalisation routière, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992.

ARTICLE 5^{ème} – Le maire et la gendarmerie sont chargé, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chamberet, le 4 aout 2025

Le maire, Bernard FUAL

